

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 112-2017
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2017.RRGR.330

Déposée le: 02.06.2017

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Sancar (Bern, Les Verts) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 08.06.2017

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
Classification: –



Urgences psychiatriques à Bienne, la crise ? Et de deux !

Il n'y a malheureusement toujours pas de service des urgences psychiatriques dans la région Bienne-Seeland. Une interpellation à ce sujet portant le même titre (I 017-2015) avait été déposée le 19 janvier 2015 pour attirer l'attention sur ce problème. Le Conseil-exécutif avait alors répondu qu'un service d'urgence psychiatrique allait être ouvert. Deux ans plus tard, toujours pas l'ombre d'un tel service dans la région en question. C'est un scandale !

L'éthique professionnelle médicale et la loi sur la santé publique (LSP) contraignent les psychiatres à garantir un service d'urgence. Dans la région Bienne-Seeland, ce n'est pas le cas. Manifestement, les 34 psychiatres installés dans la région versent à leur association professionnelle 5500 francs (ce qui correspond à un pourcentage d'activité de 100 %) et se libèrent ainsi de l'obligation de fournir un service d'urgence. Reste à savoir ce qui est fait de cet argent.

Ces dernières semaines des habitants et habitantes de la région m'ont contacté pour se plaindre de l'absence de service des urgences psychiatriques et se renseigner sur les raisons de cette absence. Il est tout à fait inouï que le Conseil-exécutif reste simple spectateur de la situation. Des mesures doivent être prises de toute urgence.

Extrait de l'interpellation de 2015 :

Bienne n'a pas d'urgences psychiatriques le soir à partir de 17 heures 30 et en fin de semaine. Les Services psychiatriques Jura bernois-Bienne-Seeland au 14, rue du Pont-du-Moulin ne sont ouverts que pendant les heures de bureau. Les patients et patientes sont transférés par le médecin de garde (qui n'est pas un psychiatre) aux SPU à Berne, à Bellelay ou au centre hospitalier de Bienne.

C'est une situation très difficile pour les malades qui se retrouvent en crise aiguë. Cette défaillance de l'offre à Bienne est en outre susceptible de générer des hospitalisations inutiles.

Bienne et le Seeland ont besoin d'une offre à bas seuil fonctionnant 24 heures sur 24. Les urgences psychiatriques doivent être assurées dans la région même en dehors des heures de bureau pour que puissent être évitées les placements à des fins d'assistance, si difficiles pour les personnes concernées. L'hospitalisation n'est pas toujours la bonne solution car elle panique les malades.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Le Conseil-exécutif ne trouve-t-il pas scandaleux qu'il n'y ait pas de service des urgences psychiatriques dans une région telle que Bienne-Seeland ?
2. Que s'est-il passé dans la région depuis que le Conseil-exécutif a répondu à l'interpellation 017-2015 évoquée plus haut ?
3. Les psychiatres ne sont-ils pas obligés de garantir un service d'urgence dans leur domaine d'activité ?
4. Que fait-on des 5500 francs que versent les psychiatres de la région Bienne – Seeland – Jura-Bernois à leur association professionnelle ? Comment l'argent versé par les psychiatres aux associations professionnelles régionales est-il utilisé dans les autres régions du canton de Berne ?
5. Que compte faire le Conseil-exécutif pour améliorer la situation des urgences psychiatriques à Bienne et dans le Seeland ?
6. Comment le Conseil-exécutif peut-il assurer qu'un service d'urgence psychiatrique soit garanti après 17 heures 30 ?

Motivation de l'urgence: l'absence d'un service des urgences psychiatriques après 17 heures 30 dans la région Bienne-Seeland est inacceptable et un tel service ne peut plus se faire attendre. Il faut mettre en place un service d'urgences psychiatriques dans la région Bienne-Seeland de toute urgence !